

De : Noémie ZINS <nzins@assemblee-nationale.fr>

Date : 28 septembre 2011 16:15:52 HAEC

À : <Undisclosed-Recipient:;>

Objet : Assemblée nationale: comité d'évaluation et de contrôle (CEC) -
audition de M. Didier Migaud sur le rapport de la Cour des comptes relatif
à l'évaluation de la médecine scolaire

Assemblée nationale

Communiqué de la division de la presse

Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC)

Présentation, ouverte à la presse, du rapport de la Cour des comptes
sur l'évaluation de la médecine scolaire

Jeudi 6 octobre 2011

Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), sous
la présidence de M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale,
auditionne M. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, sur
la contribution de la Cour des comptes à l'évaluation de la médecine
scolaire.

Il s'agit du premier rapport d'évaluation d'une politique publique remis
par la Cour des comptes au Parlement en application de la révision de la
Constitution du 23 juillet 2008 (art. 47-2 de la Constitution, précisé par
l'article L132-5 du code des juridictions financières). À cette occasion,
le CEC se réunit pour la première fois en présence des journalistes.

Ce rapport, demandé à la Cour des comptes à l'automne 2010, contribuera à
la réflexion des rapporteurs M. Gérard Gaudron (UMP) et Mme Martine
Pinville (SRC), qui présenteront leur rapport sur la médecine scolaire en
novembre prochain devant le CEC.

La médecine scolaire constitue un enjeu important. Reposant sur près de
7 600 infirmières et 1 250 médecins titulaires, auxquels s'ajoutent un
volant de médecins vacataires, elle mobilise environ 450 millions d'euros
de dépenses de l'État. Elle souffre cependant de difficultés en partie
connues dans leurs grandes lignes, notamment un certain manque de
valorisation des personnels, des missions trop nombreuses, des carrières
peu attractives... Dans le même temps, des études épidémiologiques récentes
ont montré de grandes différences dans l'état de santé des enfants entre
les régions.

La présentation des travaux de la Cour des comptes permettra d'approfondir
ce constat, et de l'inscrire dans une réflexion plus large du CEC sur la
santé des enfants et l'éducation à la santé :

jeudi 6 octobre 2011 à 11heures
salle Lamartine

(entrée des journalistes munis de leur carte de presse :
101 rue de l'Université – 75007 Paris)

Retransmission en direct sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://www.assemblee-nationale.tv/>

Contact presse : 01 40 63 54 70, Noémie Zins, nzins@assemblee-nationale.fr

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>